



Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 AVRIL 2019

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Total	69	L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le QUINZE AVRIL A DIX NEUF HEURES, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 AVRIL 2019, s'est assemblé à l'Espace René Fallet, 29 bis, avenue Jean Jaurès, 91560 CROSNE sous la Présidence de François DUROVRAY
Présents	47 Puis 49 Puis 52	François DUROVRAY ; Olivier CLODONG ; Georges TRON ; Bruno GALLIER ; Thomas CHAZAL ; Georges PUJALS ; Michaël DAMIATI ; Sylvie CARILLON ; Nicole LAMOTH ; Valérie RAGOT (à partir de la DCC2019-017) ; Pascal LU ; Jacky GERARD ; Jacqueline FARGUES (à partir de la DCC2019-016) ; Patrick BERNARD ; Annie FONTGARNAND ; Damien ALLOUCH (à partir de la DCC2019-016) ; Clarisse ANDRE ; Simone ARNAUD ; Monique BAILLOT ; Françoise BALU ; Gaëlle BOUGEROL ; Gérard BOUTHIER ; Aude BRISTOT (à partir de la DCC2019-017) ; André CANAS ; Gilles CARBONNET ; Bachir CHEKINI ; Jacqueline DISNARD ; Valérie DOLLFUS ; Patrick DUBOIS ; Marie-Hélène EUVRARD ; Florence FERNANDEZ DE RUIDIAZ ; Christian FERRIER ; Paule FONTANIEU ; Jean-Claude FRAVAL ; Joël GRUERE ; Amir HADZIC ; Faten HIDRI (à partir de la DCC2019-017) ; Christophe JOSEPH ; Mathilde KTOURZA ; Jean-Claude LE ROUX ; Franck LEROY ; Pascal MICHELANGELI ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Marc NUSBAUM ; Nicole POINSOT ; Richard PRIVAT ; Dominique RENONCIAT ; Daniel ROURE ; Lionel SENTENAC ; Martine SUREAU ; Jean-Gilles SZYJKA
Représentés	12 Puis 13	Romain COLAS pouvoir Damien ALLOUCH (à partir de la DCC2019-016) ; Christine GARNIER pouvoir Marc NUSBAUM ; Eric ADAM pouvoir Marie-Hélène EUVRARD ; Christophe CARRERE pouvoir André CANAS ; Saïd DAFI pouvoir Richard PRIVAT ; Sylvie DONCARLI pouvoir Georges TRON ; Pierre-Marie GUENIER pouvoir Françoise NICOLAS ; Guy MAGUERO pouvoir Simone ARNAUD ; Dominique MONGE-MANTAL pouvoir Patrick BERNARD ; Jérôme RITTLING pouvoir Pascal MICHELANGELI ; Adeline SEVEAU pouvoir Gaëlle BOUGEROL ; Daniel VILLATTE pouvoir Thomas CHAZAL ; Philippe WELSCH pouvoir Georges PUJALS
Absents	4	Serge CHEVALIER ; Didier HOELTGEN ; François LEVASSEUR ; Joëlle SURAT.

SECRETAIRE DE SEANCE
M. Lionel SENTENAC

1. APPEL NOMINAL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY, qui a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 47 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur SENTENAC a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil communautaire (art. L.2121-15 du CGCT).

2. INFORMATIONS DU PRESIDENT

CABINET

Retour sur l'opération de nettoyage de la RN6 du 7 avril

Merci à tous les élus présents
Près de 650 participants.

Déchets évacués : 10 tonnes cette année / 8 tonnes les années précédentes

Agenda

- 16 avril : Rencontres du Club des jeunes diplômés (NQT) à 18h à l'Hôtel de Ville de Vigneux.
- 19 avril : Rendez-vous de l'Emploi du VYVS au Gymnase Pompidou à Quincy-sous-Sénart de 9h à 13h (Ouverture à 9h00 en présence des pdts de la CCI et de la CMA et de la directrice de Pôle Emploi)

A noter également :

- 11 mai à 17h30 : Inauguration de la MAC
- 12 mai de 9h à 13h : Opération de nettoyage et de découverte du site Montalbot
- 04 juin : Réunion publique Pont sur la Seine à Montgeron
- 24 juin : Réunion publique Pont sur la Seine à Vigneux (20h – salle D. Ferry)
- 27 juin : Prochain Conseil communautaire à L'Astral à Montgeron
- Garden Party : date prévue le vendredi 28 juin 2019 à partir de 12 heures.
- 30 juin : 2^{ème} Journée Verte et Bleue en forêt de Sénart

INFORMATIQUE

A l'issue de la consultation menée par le SIPPAREC, le marché portant sur la téléphonie fixe et mobile a été attribué à SFR. Ce changement d'opérateur s'est accompagné d'une forte réduction de coûts. Il appartiendra à chaque élu(e) de confirmer auprès des services son choix de matériel (carte SIM, clé 4G ou domino). La remise du nouveau matériel est programmée pour le prochain conseil communautaire (sous réserve).

RESSOURCES HUMAINES

Comité Technique réuni le 9 avril 2019 sur ordre du jour du Conseil (modifications du Tableau des Effectifs) et adoption définitive du Règlement Intérieur de la nouvelle instance issue des élections professionnelles du 6 décembre 2018.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - TRAVAUX

Obtention des Permis de construire de la réhabilitation de la piscine de Brunoy et de la nouvelle bibliothèque de Quincy-sous-Sénart lors de ces 15 derniers jours.

MAC

- Réception du bâtiment le 26 mars
- Commission de sécurité, le 5 avril, avis favorable pour l'ouverture au public
- Inauguration le 11 mai 17h30 + spectacle week-end du 27 – 28 mai

Montalbot

- Intervention depuis le 27 mars de Nicollin pour évacuer les déchets le long de la voie ferrée + anciens campements : à ce jour, déjà 60 rotations de bennes, pour 570 tonnes d'évacuées. (Bon de commande à 99 000€). Bilan sur place le 17 avril.
- Reste encore 35 tonnes de pneus à évacuer (devis en attente).
- 12 mai : journée citoyenne (pour le ramassage des petits déchets) + lancement de l'opération grand public « Redonnons vie au site Montalbot » : stand de présentation + ateliers.
- Opérations de concertation (atelier, visite) sur le devenir du site Montalbot en lien avec le CAUE91 du 12 mai au 12 juillet
- Restitution de la concertation : début septembre

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Organisation de la manifestation « Entreprises, à la rencontre de vos voisins »

La CAVYVS va participer comme chaque année à l'opération « Entreprises, à la rencontre de vos voisins », organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne.

Cet évènement permet d'initier sur le territoire un temps de rencontre convivial entre entreprises d'un même lieu de vie, afin de favoriser les échanges et de créer des liens entre les acteurs économiques locaux.

La CCI a souhaité cette année retenir le thème suivant : « Patrimoine culturel et industriel ».

L'édition 2019 de l'opération aura lieu le jeudi 6 juin à 18h00 sur le site de l'ancien couvent de Concy à Yerres.

SERVICES A LA POPULATION

CONSERVATOIRES

Demos (sous réserve)

Suite à notre candidature au projet DEMOS, il est prévu de rencontrer très prochainement les représentants de la Philharmonie de Paris, en lien avec le Département, pour formaliser le partenariat. Le Département a déjà inscrit les 7 000 € supplémentaires pour accompagner ce lancement sur notre territoire. DEMOS pourrait commencer assez vite sur le VYVS.

Il s'agit d'une formidable opportunité tant pour les conservatoires que pour la Cohésion sociale au titre de nos contrats de ville.

MEDIATHEQUES

Retour sur le questionnaire relatif aux horaires d'ouverture des médiathèques

Le questionnaire reste encore disponible jusqu'à la fin du mois, mais il y a 10 jours nous en étions déjà à plus de 900 réponses.

COHESION SOCIALE

- 3ème CLUB JEUNES DIPLOMES PAR « NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS » en partenariat avec VYVS, le 16 avril à la mairie de Vigneux-sur-Seine.

A destination des jeunes diplômés, BAC+3 ou plus, moins de 30 ans et à la recherche d'un emploi. Ce club permettra de faire rencontrer à ces jeunes des cadres de grandes entreprises, pour des conseils en Ressources Humaines et une expertise dans la recherche d'emploi.

- **1^{er} Comité de pilotage du CISPD VYVS du 11 juin :**

Après avoir créé le nouveau CISPD VYVS, vu la mise en place de son assemblée plénière l'été dernier, en présence des 2 Préfets et du Procureur, un premier comité de pilotage est programmé le 11 juin prochain nous permettant de revenir sur les 1ères actions communes aux villes de la CA (mise en place d'une cellule de veille VYVS inter PM avec PN), ainsi que de valider de nouveaux projets 2019 (convention de mutualisation de moyens des PM, convention VYVS sur les TIG, partenariat CISPD avec DASEN sur des actions de prévention dans les écoles...)

- **RTP ANRU PRIR Croix Blanche 28 mai :**

Après le passage en RTP ANRU du dossier Oly le 20 décembre dernier, celui de la Croix Blanche est programmé pour le 28 mai (pour rappel : 76 logements démolis, création d'une nouvelle halle de marché et d'un pôle santé, nouvelle trame viaire ayant pour objectif de définir une nouvelle centralité sur la ville, avec jonction entre le bas et le haut Vigneux).

Pour les 2 PRIN, les études urbaines livreront leur verdict final cet été (nombre arrêté de démolition, chiffrage de programme urbain), objectif de passage en instance ANRU pour la rentrée 2019.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2019

Le procès-verbal du 05 FEVRIER 2019 est approuvé à l'unanimité.

4. LECTURE DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Communautaire (L5211-10 du CGCT):

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE
DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05/02/2019
(Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

N°	DATE	OBJET	MONTANT H.T.
2019-025	22/01/2019	Contrat d'utilisation d'un espace partagé (formule domiciliation) au R+3 du bâtiment de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises conclu avec la société MP Paysages	30,00 € par mois (à titre de recettes)
2019-026	24/01/2019	Convention pour l'animation d'ateliers de bandes-dessinées conclue avec Madame Elisabeth SCHLOSSBERG (Médiathèque de Brunoy)	1 265,00 € (TVA non applicable)
2019-027	24/01/2019	Avenant n° 1 à la convention de réalisation du film documentaire « la réussite scolaire » pour le Centre Social des Bergeries avec l'association DALIFE MUSIC PRODUCTION	5 544,00 € (montant des prestations inchangé, l'avenant précise la répartition de la somme entre la CA et BATIGERE)
2019-028	29/01/2019	Contrat d'utilisation d'un espace partagé (formule domiciliation) au R+3 du bâtiment de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises conclu avec la société CG couverture	30,00 € par mois (à titre de recettes)
2019-029	29/01/2019	Avenant n°2 à la convention d'occupation d'un local de l'hôtel d'entreprises conclu avec la société NEOPTIQUE	120,00€
2019-030	29/01/2019	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Récits d'ici et d'ailleurs » conclu avec la Compagnie de la Tortue (Bibliothèques de Quincy-sous-Sénart)	1 100,00 €

2019-031	30/01/2019	Convention d'occupation précaire à titre gracieux de la salle du conseil de l'annexe du siège de la Communauté d'Agglomération, conclue avec l'association « Comité des Œuvres Sociales Val d'Yerres Val de Seine »	Sans incidence financière
2019-032	30/01/2019	Acquisition d'un instrument de musique d'occasion auprès de Mme Cécile DEBERT	800,00 € (non assujetti à la TVA)
2019-033	30/01/2019	Acquisition d'un mobilier d'occasion auprès de la société METALOCK	3 500,00 €
2019-034	01/02/2019	Convention de mise à disposition à titre gratuit de l'outil d'animation « Kit Pincés enregistrables » conclue avec la Médiathèque Départementale de l'Essonne	Sans incidence financière
2019-035	01/02/2019	Convention pour la mise à disposition à titre gratuit d'une exposition « La poésie pour petits et grands » conclue avec la Médiathèque Départementale de l'Essonne	Sans incidence financière
2019-036	01/02/2019	Remboursement accordé à des usagers, pour cause de trop versé de cotisation annuelle CLAS 2018/2019, par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.	Remboursement de 7 x 10 € (à titre de recettes)
2019-037	01/02/2019	Contrat de vente conclu avec l'association « Carré blanc sur fond bleu » pour une lecture-spectacle « Les balades de Pistache » - livre interprété : Grosse colère de Mireille d'Allancé par Sophie Stalport (Médiathèque de Montgeron)	420,00 € (TVA non applicable)
2019-038	06/02/2019	Convention de mise à disposition gracieuse de la salle Noureev à la Ferme de Boussy-Saint-Antoine, passée avec l'association AIME ET RÔDE.	Sans incidence financière
2019-039	06/02/2019	Convention de mise à disposition gracieuse de la salle Noureev à la Ferme de Boussy-Saint-Antoine, passée avec l'association JOIE ET GYMNASTIQUE AU VAL D'YERRES.	Sans incidence financière
2019-040	06/02/2019	Convention de mise à disposition gracieuse de la salle Noureev à la Ferme de Boussy-Saint-Antoine, passée avec l'Association ARCHIPEL KARAIB	Sans incidence financière
2019-041	06/02/2019	Convention de mise à disposition gracieuse de la salle Noureev à la Ferme de Boussy-Saint-Antoine, passée avec l'association DANSE DE VIVRE	Sans incidence financière
2019-042	06/02/2019	Convention de mise à disposition gracieuse de la salle Noureev à la Ferme de Boussy-Saint-Antoine, passée avec l'association FRANCO TAMOULS	Sans incidence financière
2019-043	06/02/2019	Convention de mise à disposition gracieuse des salles Stravinsky et Chopin au conservatoire de Brunoy, passée avec l'association L'ATELIER BAROQUE	Sans incidence financière
2019-044	06/02/2019	Convention de mise à disposition gracieuse de la salle Noureev à la Ferme de Boussy-Saint-Antoine, passée avec l'association DANSE TA VIE 91	Sans incidence financière
2019-045	08/02/2019	Convention d'occupation précaire à titre gracieux de la salle polyvalente du Centre Social intercommunal des Bergeries à Draveil, conclue avec l'association Pétanque et Loisirs des Bergeries	Sans incidence financière

2019-046	08/02/2019	Convention d'occupation précaire à titre gracieux de la cuisine et de la salle des manifestations du Centre Social intercommunal de l'Oly « Aimé Césaire », conclue avec l'association de soutien scolaire et d'intégration sociale de la Croix Blanche (ASSISCB)	Sans incidence financière
2019-047	11/02/2019	Règlement des études musique et danse du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Val d'Yerres	***
2019-048	11/02/2019	Contrat d'intervention pour l'organisation d'un atelier d'animation Stop Motion à la Bibliothèque Jules Verne d'Epinay-sous-Sénart, conclu avec Monsieur Jérôme HEURTEL	450,00 € (TVA non applicable)
2019-049	11/02/2019	Contrat de prestation de service conclu avec Madame Bérandère DIOCHON pour l'organisation de deux ateliers yoga dans le cadre d'une animation autour de la gestion des émotions (Médiathèque de Montgeron)	120,00 € (TVA non applicable)
2019-050	13/02/2019	Convention de partenariat avec l'association Hydre O'Mel pour l'organisation de séances de jeux de société (Médiathèque de Draveil)	Sans incidence financière
2019-051	13/02/2019	Convention de mise à disposition de l'outil d'animation/exposition « Raconte-Tapis Hou ! Hou ! » conclue avec la Médiathèque Départementale de l'Essonne (Médiathèque de Brunoy)	Sans incidence financière
2019-052	13/02/2019	Convention de mise à disposition d'une exposition « Plumes & Cie » conclue à titre gratuit avec la Médiathèque Départementale de l'Essonne (Médiathèque de Montgeron)	Sans incidence financière
2019-053	15/02/2019	Remboursement accordé à Monsieur Olivier HOPP d'un forfait 10 entrées plein tarif à la piscine de Brunoy par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine	32,80 €
2019-054	18/02/2019	Résiliation de la convention de réalisation du projet vidéo (web-série) « Les Mogos » pour l'Espace Jeunesse intercommunal de l'Oly avec l'association DALIFE MUSIC PRODUCTION	1 000,00 €
2019-055	19/02/2019	Réadhésion pour l'année 2019 à l'association Cultures du Cœur Essonne	300,00€
2019-056	19/02/2019	Signature de l'accord-cadre n°2018-32, intitulé "Mise en réseau, sécurisation et gestion des logs", conclu avec l'entreprise SECURIVIEW	120 000€ maximum
2019-057	21/02/2019	Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels, conclu avec la société CIRIL GROUP SAS	3878,50 € par trimestre
2019-058	22/02/2019	Convention de location de l'exposition "Dans les yeux » conclue avec Monsieur Philippe JALBERT	875,58 €
2019-059	25/02/2019	Convention de fourniture de données dans le cadre de la demande d'agrément du Centre Social intercommunal de l'Oly « Aimé Césaire » conclue avec la Caisse d'Allocations familiales de l'Essonne (Caf)	Sans incidence financière
2019-060	25/02/2019	Convention de prestation pour l'animation d'un atelier vidéo conclue avec l'association CINEAM (bibliothèque de Vigneux-sur-Seine)	1 000,00 €
2019-061	26/02/2019	Règlement intérieur des Conservatoires à Rayonnement Intercommunal de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine	***
2019-062	26/02/2019	Avenant n°2 au marché n° 2016-20L01 relatif à la construction de la Maison des Arts et de la Culture à Epinay-sous-Sénart : lot 1 « Gros œuvre - Charpente métallique/bois - Traitement des façades», conclu avec l'entreprise STB.	19 428,80 €
2019-063	28/02/2019	Avenant n° 4 au marché n°07/2015, relatif aux prestations de Balayage et d'entretien des voies et espaces publics sur le territoire de la commune de Yerres, conclu avec la société SAMSIC PROPLETE URBAINE	128 244,02 €

2019-064	28/02/2019	Avenant n°4 au marché n°2015-20 relatif à la collecte des déchets ménagers, des marchés et des sapins sur le territoire de la CASVS, conclu avec la société NICOLLIN	90 905,00 €
2019-065	28/02/2019	Contrat de maintenance relatif au matériel de la billetterie de la piscine intercommunale de Brunoy, conclu avec la société HORANET	Maintenance : 1 620,00 € par an Assistance téléphonique : 1 670,00 € par an
2019-066	28/02/2019	Avenant n°2 au marché n° 2016-20L13 relatif à la construction de la Maison des Arts et de la Culture à Epinay-sous-Sénart, conclu avec l'entreprise Arcade ascenseurs	588,50 €
2019-067	01/03/2019	Convention de location de l'exposition « Les ambassadeurs-drices de l'égalité » conclue avec l'association YA FOUËÏ (Bibliothèque de Vigneux-sur-Seine)	650,00 € (TVA non applicable)
2019-068	01/03/2019	Convention de prestation pour l'animation avec des classes et de rencontres, dans le cadre des journées Charlotte Delbo, conclue avec l'association Ya Fouëï (Bibliothèque de Vigneux-sur-Seine)	850,00 € (TVA non applicable)
2019-069	01/03/2019	Convention d'occupation précaire à titre gracieux de l'espace média situé à l'espace jeunesse intercommunal de l'Oly, conclue avec l'association Le Pied à l'Etrier	Sans incidence financière
2019-070	01/03/2019	Convention de partenariat avec la caisse d'allocations familiales de l'Essonne pour le renouvellement d'adhésion au dispositif Aide aux vacances enfants locale – « AVEL » 2019-2021	Prise en charge partielle par la CAF des frais avancés par les familles pour les séjours de vacances (celle-ci varie pour chaque enfant en fonction du quotient familial selon un barème arrêté annuellement par son CA)
2019-071	05/03/2019	Signature du marché public n°2019-03, intitulé «Maintenance des alarmes incendie, SSI et désenfumage des bâtiments communautaires», conclu avec l'entreprise AVISS SERVICES	50 360,00 €
2019-072	11/03/2019	Convention d'obtention et d'achat de certificats d'économies d'énergie, conclue avec la société CTR-OFEE	Prix unitaire CEE : 4 € HT/MWh cumac enregistré
2019-073	12/03/2019	Convention de versement d'une subvention conclue avec l'association « Un bouchon, une espérance »	300,00 €
2019-074	12/03/2019	Convention pour la mise en place d'ateliers au sein de la Bibliothèque communautaire d'Epinay-sous-Sénart conclue avec l'association des Petits Débrouillard d'Ile-de-France	1 560,00 € (TVA non applicable)
2019-075	13/03/2019	Demande de prêt de la salle Lamartine à titre gratuit, auprès de la Commune de Boussy-Saint-Antoine	Sans incidence financière
2019-076	14/03/2019	Convention d'occupation précaire à titre gracieux de la salle des manifestations du centre social intercommunal de l'Oly « Aimé Césaire », conclue avec l'association Le Pied à l'Etrier.	Sans incidence financière
2019-077	14/03/2019	Contrat de maintenance Régulation et GTB concernant le Centre Educatif et Culturel de Yerres conclu avec la société JOHNSON CONTROLS France	2 020,00€
2019-078	18/03/2019	Signature de l'accord cadre n°2019-02, intitulé «Entretien des espaces verts de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine», conclu avec l'entreprise ID VERDE.	102 500,00 € maximum
2019-079	19/03/2019	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Contes Grimm-és » conclu avec Le Collectif de l'Astragale	550,00 € (TVA non applicable)
2019-080	20/03/2019	Signature d'une convention de location de l'exposition « Correspondances et œuvres de guerre 1914-1918 » avec l'association RENEFER (Bibliothèque de Vigneux-sur-Seine)	800,00 € (TVA non applicable)
2019-081	20/03/2019	Signature du marché public n°2019-04, intitulé «Contrôle annuel des extincteurs et R.I.A. de la CAVYVS», conclu avec l'entreprise DESAUTEL.	3319,50 € montant annuel
2019-082	20/03/2019	Signature d'une convention avec Madame Gabrielle THIERRY pour une conférence et une présentation de l'exposition « Correspondances et œuvres de guerre 1914-1918 »	400,00 € (TVA non applicable)

2019-083	21/03/2019	Convention pour la mise en place du projet numérique "A vos mains, prêts, imprimez" au sein de l'espace jeunesse intercommunal de l'Oly, conclue avec l'association LES PETITS DEBROUILLARDS IDF	2786,00€ TTC ou au prorata des séances réalisées (199€ TTC la séance)
2019-084	21/03/2019	Convention de mise à disposition à titre gratuit de l'exposition « Ciao Italia » avec le Musée National de l'Histoire de l'Immigration (bibliothèque de Vigneux-sur-Seine)	Sans incidence financière

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE**

N°	DATE	OBJET	VOTES	MONTANT H.T.	
				Lot	Relèvement des seuils
2019-001	01/02/2019	Adhésion 2019 au Comité Départemental du Tourisme de l'Essonne	Unanimité		2 500 €
2019-002	01/02/2019	Réhabilitation de la piscine communautaire à Brunoy - Autorisation au Président pour signer l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre	Unanimité Abstention de M. Tron		69 133,75€
2019-003	01/02/2019	Construction de la Maison des Arts et de la Culture à Epinay-sous-Sénart. Approbation du montant des travaux complémentaires et autorisation au Président pour signer les avenants	Majorité absolue, Contre de M. Tron et Mme Lamothe		46 513.95 €
2019-004	01/02/2019	Autorisation de signature du marché public relatif au balayage et aux prestations d'entretien des voies et espaces publics sur le territoire de la commune de Yerres	Unanimité		1 327 000 € (estimatif)
2019-005	01/02/2019	Avenant au marché public d'achat de livres pour le réseau de bibliothèques / médiathèques du territoire Val d'Yerres Val de Seine	Unanimité		
				1	29 000€
				2	42 000€
				3	39 000€
				4	53 000€
5	32 000€				
2019-006	22/02/2019	Adhésion 2019 à l'Association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)	Unanimité		500,00 €
2019-007	22/03/2019	Avenant au marché public de Fourniture de consommables et petits matériels pour l'équipement, l'entretien et la mise en valeur des livres, documents sonores et audiovisuels des bibliothèques de la CAVYVS Lot 1	Unanimité		8 480,14€
2019-008	22/03/2019	Adhésion 2019 à l'agence pour le développement du cinéma	Unanimité		95.00 €

5. DELIBERATIONS

DCC2019-013 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA CAVYVS

M.PRIVAT et Mme DISNARD sont candidats.

Le Conseil communautaire, après en avoir procédé aux opérations électorales,

Nombre de votants	65
Nombre de bulletins dans l'urne	65
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins blancs	19
Suffrage exprimé	46

1^{ère} candidature : M. PRIVAT	30 voix
2^{ème} candidature : Mme DISNARD	16 voix

PROCLAME, M. Richard PRIVAT, ayant obtenu 30 voix, vice-président et le déclare installé.

DCC2019-014 ADHESION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT ESSONNE ENERGIE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 4 voix s'abstenant : M. CANAS (pouvoir de M. CARRERE), M. MICHELANGELI (pouvoir de M. RITTLING).

APPROUVE les statuts du SMO « Essonne Energies » annexés.

APPROUVE l'adhésion du Val d'Yerres Val de Seine au SMO « Essonne Energies ».

DECIDE le transfert au SMO « Essonne Energies » des compétences obligatoires « Réalisation d'études et planification en matière énergétiques » et « Production d'énergie issue des fermes solaires et des installations recourant à l'hydrogène » prévues aux articles 5.1.1. et 5.1.2. des statuts annexés.

DECIDE le transfert au SMO « Essonne Energies » des compétences facultatives suivantes : « Mobilité Durable » et « Production d'énergies renouvelables » prévue aux articles 5.2.3 et 5.2.4 des statuts annexés.

DEMANDE à M. le Préfet de l'Essonne d'autoriser la création du SMO « Essonne Energies ».

INDIQUE que la désignation des représentants du Val d'Yerres Val de Seine à ce syndicat fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil communautaire.

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la création ou l'adhésion à ce syndicat.

DCC2019-015 VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2019 (TH, TFB, TFNB, CFE)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 4 voix contre : M. MICHELANGELI (pouvoir de M. RITTLING), M. CANAS (pouvoir de M. CARRERE) et 1 voix s'abstenant : M. JOSEPH.

FIXE le taux 2019 de la taxe d'habitation à 8.85 %

FIXE le taux 2019 de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 1.34%

FIXE le taux 2019 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 4.52%

FIXE le taux 2019 de la cotisation foncière des entreprises à 24.49%

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'état 1259FPU de notification des bases d'imposition prévisionnelles.

DCC2019-016 TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR POUR L'EXERCICE 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 9 voix contre : MME ARNAUD (pouvoir de M. MAGUERO), MME DISNARD, MME FERNANDEZ DE RUIDIAZ, M. HADZIC, M. PRIVAT (pouvoir de M. DAFI), M. TRON (pouvoir de MME DONCARLI)

FIXE le coefficient multiplicateur à 1,10% à compter de l'exercice 2020.

DCC2019-017 VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 6 voix contre (Mme BRISTOT, M. CANAS (pouvoir de M. CARRERE), M.

MICHEANGELI (pouvoir de M. RITTLING), M. JOSEPH) et 1 voix s'abstenant M. PRIVAT, étant précisé que ne participe pas au vote M. TRON,

FIXE les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément au tableau ci-dessous :

Zones intercommunales de perception	Taux 2019
BOUSSY SAINT ANTOINE	8,05%
BRUNOY	8,91%
CROSNE	8,04%
DRAVEIL	
Zone : Taux plein	9,44%
Zone : Taux réduit	7,51%
EPINAY SOUS SENART	13,00%
MONTGERON	
Zone : Taux plein	7,86%
Zone : Taux réduit	7,54%
QUINCY SOUS SENART	7,67%
VIGNEUX	
Zone : Taux plein	13,77%
Zone : Taux réduit	8,78%
YERRES	8,85%

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'état 1259 TEOM de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

DCC2019-018 ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 6 voix contre (Mme BRISTOT, M. CANAS (pouvoir de M. CARRERE), M. MICHELANGELI (pouvoir de M. RITTLING), M. JOSEPH).

PREND ACTE du rapport de la CLETC,

APPROUVE le calcul de l'attribution de compensation versée pour l'exercice 2019 comme suit :

Communes	AC transférées au 01/01/2016 - transferts 2018	Variation de l'attribution de compensation à valider par la CLETC 2019	Attributions de Compensation EXERCICE 2019
BOUSSY	546 452		546 452
BRUNOY	636 547		636 547
CROSNE	2 323 641		2 323 641
DRAVEIL	-152 327	297 415	145 088
EPINAY	186 737		186 737
MONTGERON	97 816	273 056	370 872
QUINCY	724 427		724 427
VIGNEUX	-807 233	246 681	-560 552
YERRES	-145 663		-145 663

DCC2019-019 CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE DEPARTEMENTALE ADDITIONNELLE A LA TAXE DE SEJOUR ET DE SEJOUR FORFAITAIRE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 9 voix contre : MME ARNAUD (pouvoir de M. MAGUERO), MME DISNARD, MME FERNANDEZ DE RUIDIAZ, M. HADZIC, M. PRIVAT (pouvoir de M. DAFI), M. TRON (pouvoir de MME DONCARLI)

APPROUVE les termes de la convention relative au reversement de perception la taxe additionnelle de 10 % au Département de l'Essonne

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout acte y afférent.

DIT que le reversement de la taxe départementale additionnelle s'effectue à la fin de la période de perception soit après le 30 juin soit après le 30 novembre de l'année en cours

DCC2019-020 BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 6 voix s'abstenant : Mme BRISTOT, M. CANAS (pouvoir de M. CARRERE), M. MICHELANGELI (pouvoir de M. RITTLING) et M. JOSEPH

APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget annexe de l'office de tourisme CAVYVS, établi par Monsieur LEGUY, Trésorier Principal de Brunoy ;

DCC2019-021 BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 6 voix s'abstenant : Mme BRISTOT, M. CANAS (pouvoir de M. CARRERE), M. MICHELANGELI (pouvoir de M. RITTLING) et M. JOSEPH

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget annexe de l'office de tourisme du Val d'Yerres Val de Seine, établi par Monsieur le Président ;

DCC2019-022 BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – AFFECTATION DE RESULTAT 2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 6 voix s'abstenant : Mme BRISTOT, M. CANAS (pouvoir de M. CARRERE), M. MICHELANGELI (pouvoir de M. RITTLING) et M. JOSEPH

AFFECTE l'excédent de fonctionnement du budget annexe de l'office de tourisme du Val d'Yerres Val de Seine en section de fonctionnement pour un montant de 5 924,30 € sur la nature 002 « Résultat de fonctionnement reporté » ;

DCC2019-023 BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 6 voix s'abstenant : Mme BRISTOT, M. CANAS (pouvoir de M. CARRERE), M. MICHELANGELI (pouvoir de M. RITTLING) et M. JOSEPH

APPROUVE le budget supplémentaire 2019 ci-après annexé du budget annexe de l'office de tourisme du Val d'Yerres Val de Seine, équilibré comme suit :

OTBS - 2019				OTBS - 2019					
011			Charges à caractère général	4 874,30	002		Résultat de fonctionnement reporté	5 924,30	
8188	95	TOUR BRUNOY	Autres frais divers	4 874,30	002	01	Résultat de fonctionnement reporté 2018	5 924,30	
012			Charges de personnels	1 000,00					
84111	95	TOUR BRUNOY	Rémunération principale des titulaires	1 000,00					
65			Autres charges de gestion courante	60,00					
65888	95	TOUR PAS	Autres charges diverses de gestion courante	50,00					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				6 924,30	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				6 924,30

DCC2019-024 MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 6 voix contre (Mme BRISTOT, M. CANAS (pouvoir de M. CARRERE), M. MICHELANGELI (pouvoir de M. RITTLING), M. JOSEPH.

APPROUVE les créations d'emplois tels que décrits ci-dessus :

- Un emploi de Responsable de la Médiation Numérique.
- Un emploi de Manager des Centres-Villes.

APPROUVE les transformations de postes telles que proposées ci-dessous :

- Transformation d'un poste de bibliothécaire territorial à temps complet en un poste de bibliothécaire territorial principal à temps complet,
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 3.5/20^{ème} en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 3.67/20^{ème},
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 5.5/20^{ème} en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 5.75/20^{ème},

DIT que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération.

DCC2019-025 AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE D'EPINAY SOUS SENART

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 5 voix contre (Mme BRISTOT, M. CANAS (pouvoir de M. CARRERE), M. MICHELANGELI (pouvoir de M. RITTLING) et 2 voix s'abstenant : M. ALLOUCH (pouvoir de M. COLAS), étant précisé que ne participent pas au vote : Mme ARNAUD (pouvoir de M. MAGUERO), Mme FERNANDEZ DE RUIDIAZ, M. HADZIC, M. PRIVAT (pouvoir de M. DAFI), M. TRON (pouvoir de Mme DONCARLI) et M. JOSEPH

APPROUVE les termes de l'avenant,

AUTORISE le président ou son représentant à signer ledit avenant.

DCC2019-026 RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOTHEVY - SAISON 2017/2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation de ce rapport.

DCC2019-027 TARIFICATION ET ABONNEMENT DES SPECTACLES COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 6 voix contre (Mme BRISTOT, M. CANAS (pouvoir de M. CARRERE), M. MICHEANGELI (pouvoir de M. RITTLING), M. JOSEPH

APPROUVE les dispositions suivantes, relatives aux tarifs et aux abonnements des spectacles communautaires, à compter de la saison 2019-2020.

❖ **GRILLE TARIFAIRE :**

TARIFS	PRIX NORMAL EXTÉRIEUR A L'AGGLOMÉRATION						RESIDENT AGGLOMÉRATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE						ABONNEMENT <i>Hors coupe-file</i>	
	Série unique et 1ère cat. CEC			Si 2ème cat. CEC			Série unique et 1ère cat. CEC			Si 2ème cat. CEC			Extérieur s	VYVS
	Plein tarif	Réduit	- 12 ans	2ème cat.	Réduit	- 12 ans	Plein tarif	Réduit	- 12 ans	2ème cat.	Réduit	- 12 ans		
A	7,5		5				5		5					
B	15	12	7	7,5		5	10	5	5	5		5	10	5
C	20	17	11	15	12	7	15	10	7	10	5	5	15	10
D	25	20	14	20	15	10	20	15	10	15	10	7	20	15
E	28	23	15	23	18	11	23	18	11	18	13	8	23	18
F	30	25	17	25	20	13	25	20	13	20	15	10	25	20
G	33	28	19	28	23	15	28	23	15	23	18	11	28	23
H	35	30	21	30	25	17	30	25	17	25	20	12	30	25
I	40	35	25	35	30	21	35	30	21	30	25	15	35	30
VARIETES	32	27					27	24						
VARIETES 2	35	30					30	25						
VARIETES 3	37	32					32	27						
VARIETES 4	40	35					35	30						
VARIETES 5	42	37					37	32						
VARIETES 6	45	40					40	35						
VARIETES 7	47	42					42	37						
VARIETES 8	50	45					45	40						
VARIETES 9	55	50					50	45						
VARIETES 10	60	55					55	50						
VARIETES 11	65	60					60	55						

❖ **ABONNEMENT - SERVICE COMPLEMENTAIRE :**

CARTE JOKER*	20,00 €	Offre la possibilité aux abonnés 4 fois dans la saison, d'obtenir le remboursement ou une place pour un autre spectacle (si disponible) les billets devant parvenir ou être déposés à la billetterie 5 jours avant la représentation.
CARTE JOKER PLUS*	50,00 €	Offre la possibilité aux abonnés 4 fois dans la saison, d'obtenir le remboursement ou une place pour un autre spectacle (si disponible) les billets devant parvenir ou être déposés à la billetterie la veille de la représentation.
* Les cartes sont nominatives et la souscription se fait uniquement durant la période d'abonnement. Ces cartes peuvent être utilisées dès le 15 septembre de l'année en cours et ne concernent que les places d'abonnement.		

❖ **CONDITIONS PARTICULIERES :**

CATEGORIES : La première et la seconde catégorie seront mises en place uniquement au CEC et en dehors des « variétés », les autres salles appliquant la série unique.

RESIDENTS VAL D'YERRES VAL DE SEINE : Le tarif Agglomération est obtenu sur présentation d'un justificatif de domicile dans la limite de 2 places adultes par spectacle. Le nombre de places pour les enfants de moins de 18 ans n'est pas limité sur présentation d'un justificatif.

ABONNEMENTS : Un tarif abonnement est appliqué hors Variétés. La formule concernant les différentes « variétés » est nommée Coupe File. L'ensemble des spectacles la composant seront au tarif plein.

REDUIT : Le tarif réduit est accordé hors « variétés » aux étudiants, demandeurs d'emploi, personnes à mobilité réduite, familles nombreuses sur présentation d'un justificatif (1 place à tarif réduit par justificatif sauf familles nombreuses, un tarif Agglomération étant également disponible).

GROUPE : Le tarif groupe s'applique sur la base d'un achat de 10 places minimum pour un même spectacle. Ce tarif correspond au tarif réduit du prix normal, hors « variétés ».

REVENDEURS : Le tarif revendeur (Fnac, Ticketnet, etc...) est proposé sur la base du prix hors « Agglomération ».

WEB : Les tarifs Agglomération et Extérieur à l'Agglomération sont accessibles sur le site web. Des frais liés à la vente en ligne sont perçus par le prestataire et refacturés au client web, soit une majoration de 1€ par billet.

FRAIS D'ENVOI : Pour toutes les places individuelles qui seront envoyées par courrier, des frais postaux de 3€ seront ajoutés à la commande passée par téléphone ou internet, les eTickets restant gratuits.

FRAIS D'ENVOI ABONNEMENT : Pour toute commande d'abonnement, qui seront envoyées par courrier, des frais postaux de 8€ seront ajoutés à la commande, les eTickets restant gratuits

FRAIS DE RETRAIT EN BILLETTERIE : Pour toutes les places individuelles qui seront commandées par téléphone ou internet, des frais d'édition de 2€ seront ajoutés pour les retraits au guichet, l'envoi en eTickets restant gratuit.

DUPLICATA : Les clients souhaitant un duplicata de leur place, à l'exception de ceux ayant souscrit un abonnement, devront s'acquitter de 2€ par billet. Ces frais sont inhérents à la gestion du dossier et à l'impression du nouveau billet.

SCOLAIRE : Les élèves et les professeurs des établissements scolaires de l'Agglomération bénéficieront sur les représentations en temps scolaire du tarif A.

CONSERVATOIRES : Les élèves et professeurs des conservatoires du Val d'Yerres Val de Seine pourront obtenir sur demande un PASS CONSERVATOIRE leur permettant d'obtenir le tarif A sur certains spectacles identifiés comme tels.

DERNIERE MINUTE : en fonction du remplissage des spectacles, il sera proposé un tarif « dernière minute » au plus tôt 3 semaines avant la représentation.

La réduction basée sur la grille ci-dessous est calculée comme suit :

JAUGE	% DE REDUCTION MAXIMUM
- de 20%	80%
de 20 à 40%	70%
de 40% à 60%	60%
plus de 60%	50%

Dans le premier cas (-20% de la jauge vendue), les spectateurs ayant déjà leurs places bénéficieront d'une place gratuite par place déjà achetée.

En fonction du remplissage des spectacles, un tarif spécifique de 10€ sera proposé une heure avant le spectacle (Hors variétés) aux moins de 25 ans et travailleurs des ESAT.

Ces offres pourront être lancées directement par le théâtre (mail, sms, courrier) ou sur les sites spécialisés (billetreduc.com, sortirmoinscher.com, ...).

En décembre, une offre intitulée « offre de Noël » est proposée. Limitée dans le temps, elle offre une réduction sur une sélection de spectacles dont la jauge est inférieure à 60%. La remise proposée dans le cadre de cette offre ne pourra être supérieure à 50%.

❖ PROPOSITIONS D'ABONNEMENTS :

- L'abonnement « Liberté » : 6 spectacles minimum au choix hors variétés.
- L'abonnement « coupe file » : 4 spectacles minimum au choix (variétés comprises). L'ensemble des spectacles composant la formule sont au tarif plein.

La possibilité est offerte aux spectateurs de régler les abonnements en trois fois.

Pour les abonnements, une priorité est réservée aux habitants du Val d'Yerres Val de Seine pendant une période allant de 15 jours à 3 semaines avant le début de la mise en vente des abonnements.

❖ TARIFICATION SPECIFIQUE AU FESTIVAL D'ORGUE

Depuis l'installation d'un orgue en l'Eglise Saint Médard de Brunoy inauguré en 2008, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine s'associe à l'Association des Amis des orgues et à la Ville de Brunoy pour créer annuellement un Festival d'orgue.

Les tarifs préférentiels suivants sont proposés :

Tarif réduit : demandeurs d'emploi, jeunes de moins de 18 ans, étudiants, familles nombreuses et personnes à mobilité réduite sur présentation d'un justificatif.

Tarif groupe : s'applique sur la base d'un achat de 10 places d'un même concert ou spectacle. Ce tarif correspond au tarif réduit.

Entrée libre au public pour les deux concerts, à vocation pédagogique, donnés par les élèves des Conservatoires dans le cadre du Festival d'Orgue.

Autres concerts suivis par les élèves des Conservatoires dans le cadre du Festival d'Orgue : les inscrits aux Conservatoires de moins de 27 ans bénéficieront du tarif préférentiel suivant :

TARIFS	Plein Tarif par concert	Tarif réduit par concert	Tarif préférentiel pour les élèves des Conservatoires
1 concert	12 €	10 €	6 €
de 2 à 3 concerts (Tarif Pass)	10 €	8 €	3 €

DCC2019-028 TARIFICATION DES LOCATIONS DES SALLES DE SPECTACLES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 6 voix contre (Mme BRISTOT, M. CANAS (pouvoir de M. CARRERE), M. MICHEANGELI (pouvoir de M. RITTLING), M. JOSEPH

APPROUVE les dispositions suivantes, relatives aux tarifs de location des salles de spectacles, à compter de la saison 2019-2020.

❖ **GRILLE TARIFAIRE :**

Salles	Tarif de référence		Tarif Association Agglomération	
	€ H.T.	€ T.T.C.	€ H.T.	€ T.T.C.
CEC				
Grande Salle	2 500,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	2 400,00 €
Hall	300,00 €	360,00 €	200,00 €	240,00 €
Foyer	500,00 €	600,00 €	400,00 €	480,00 €
Cuisine / Office traiteur	150,00 €	180,00 €	150,00 €	180,00 €
Salle de Conférence	500,00 €	600,00 €	300,00 €	360,00 €
Salles annexes	150,00 €	180,00 €	150,00 €	180,00 €
TVY				
Grande Salle	1 800,00 €	2 160,00 €	900,00 €	1 080,00 €
Hall	200,00 €	240,00 €	150,00 €	180,00 €
Foyer/bar	400,00 €	480,00 €	300,00 €	360,00 €
Espace René Fallet	1 200,00 €	1 440,00 €	600,00 €	720,00 €
Salle Gérard Philippe	500,00 €	600,00 €	250,00 €	300,00 €
MAC	1 500,00 €	1 800,00 €	750,00 €	900,00 €
Astral	1 500,00 €	1 800,00 €	750,00 €	900,00 €

Ces tarifs s'entendent pour un forfait journée sur la base d'une ouverture de 9h à 23h.

Ils incluent le nettoyage et les fluides.

❖ **REMISE LONGUE DUREE :**

Pour les locations de salles sur une période plus importante :

Durée minimum	Remise maximum consentie
4 jours minimum	- 20 %
De 4 à 8 jours	- 30 %
Plus de 8 jours	- 40 %

❖ **LOCATION DE SALLE AVEC REPETITION :**

1 journée de location de la grande salle	= - 50 % sur la journée de répétition sans public hors vendredi, samedi, dimanche
--	---

❖ **PERSONNELS :**

Le personnel, notamment technique et de salle, est facturé en plus, selon la grille jointe :

PERSONNEL	TARIF H.T.	TARIF T.T.C.*
Technicien	140,00 €/Service de 4h	168,00 €/ Service de 4h
Responsable de Salle	140,00 €/ Service de 4h	168,00 €/ Service de 4h
Hôtesse ou Contrôleur	30,00 €/heure	36,00 €/heure
Autres		
Cadre	35,00 € /heure	42,00 €/heure
non Cadre	25,00 €/heure	30,00 €/heure
Sécurité incendie (SSIAP 1)**	30,00 €/heure	36,00 €/heure
Agent de sécurité **	30,00 €/heure	36,00 €/heure

Les horaires normaux sont de 9 h à 23 h. Le personnel travaille par session de 4 h avec 1 h de pause entre chaque session. Tout dépassement est facturé forfaitairement selon les conditions précisées par la convention collective du SYNDEAC à laquelle la Sotheyvy est adhérente.

Toute ouverture après minuit, ainsi que le lundi, entraîne une facturation double du tarif du personnel (x2).

Un défraiement repas est également facturé 18 € HT par personne et pour deux services (deux défraiements pour trois services, etc...).

Toute location implique nécessairement la présence à minima d'un technicien ; portée à trois pour la grande salle du CEC et pour celle du TVY.

Le matériel technique mis à disposition est le matériel compris dans la fiche technique de la salle à l'exception des microphones et poursuites facturés 100,00 € HT. Tout matériel qui devrait être loué sera refacturé à l'euro.

Une caution sera exigée pour chaque mise à disposition d'un montant égal au tarif de la salle.

❖ MATÉRIELS :

Le Foyer du CEC peut être aménagé notamment, avec des tables et des chaises dont la mise à disposition présente un coût (entretien et rangement du matériel).

La grille de tarifs suivante est donc proposée :

MATERIEL	TARIF HT		TARIF TTC*
Tables	4 €		4,80 €
Chaises	de 1 à 200 chaises	0,70 €	0,84 €
	de 201 à 400 chaises	0,50 €	0,60 €
	de 401 à 500 chaises	0,30 €	0,36 €

* Tarifs établis en fonction de la TVA en vigueur

** Le tarif d'un SSIAP ou d'un ADS pourra être revu à la hausse, en fonction du coût horaire pratiqué par le prestataire extérieur notamment la nuit, le dimanche ou les jours fériés.

DCC2019-029 TARIFICATION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE DRAVEIL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 6 voix contre (Mme BRISTOT, M. CANAS (pouvoir de M. CARRERE), M. MICHEANGELI (pouvoir de M. RITTLING), M. JOSEPH

APPROUVE la tarification du conservatoire à rayonnement communal de Draveil et l'ensemble des modalités d'inscription présentés ci-après.

DIT que cette tarification et l'ensemble de ces modalités entrent en vigueur à compter de l'année scolaire 2019-2020.

DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS

- Elèves résidant sur le territoire de la CAVYVS	20,00
- Elèves ne résidant pas sur le territoire de la CAVYVS	100,00

COTISATIONS TRIMESTRIELLES

EVEIL MUSICAL

Eveil (Moyenne Section Maternelle), 1ère année (Grande Section Mat.), 2ème année (CP)	59,00
---	-------

MUSIQUE	Formation Musicale (FM)	Instrument pour les élèves inscrits en FM	Instrument seul	Instrument 2
	CYCLE 1			
années 1 et 2	83,00		-	-
	41,50	-	-	-
années 3, 4 et 5	90,00		-	-
	46,50	-	-	49,50
CYCLE 2				
année 1	52,00	49,50	-	-
année 2			58,00	
année 3				
années 4 et 5	-	59,00	67,00	-
CYCLE 3				
années 1 et 2	52,00	67,00	74,00	49,50
année 3	-			
Année de perfectionnement	-			
HORS CURSUS				
Etudiant et Atelier			61,00	
Elèves ayant validé le cursus FM			210,00	
Cycle Adulte, Instrument, FM et ensembles				
DISCIPLINE SUIVANTE, SEULE				
Formation Musicale adulte,			41,50	
Préparation option musique au Bac			20,50	
Pratique collective en discipline unique				

DANSE	DANSE CLASSIQUE		DANSE JAZZ	
	Danse seule	Avec discipline musicale	Danse seule	Avec discipline musicale
- Eveil, Eveil 1 et 2	59,00			
- Initiation	59,00	52,00	59,00	52,00
CYCLE 1				
année 1	76,00	70,00	76,00	70,00
année 2				
année 3	93,00	87,00	93,00	87,00
année 4				
CYCLE 2				
années 1 à 5	110,50	103,50	110,50	103,50

CYCLE 3				
années 1 à 3	110,50	103,50	110,50	103,50
Année de perfectionnement				
Grands niveaux				
Niveau adulte	-	-	59,00	52,00

	DANSE CONTEMPORAINE	
	En discipline unique	Avec discipline musicale ou chorégraphique autre
Initiation	59,00	52,00

ART DRAMATIQUE	Art Dramatique seul	Avec discipline musicale ou chorégraphique
	Enfants et Adolescents	91,00
Adultes	112,50	105,50

CHANT

Hors cursus, Cycle 1 (années 1 à 4), Cycle 2 (années 1 à 3)	133,50
Cycle 2 (années 4 et 5)	151,50
Cycle 3 (années 1 et 3)	162,00

Disposition particulières

Les classes d'Orchestre, Harmonie, Jazz, Ensemble Jazz, Chorale, Ensemble Baroque, Musique de Chambre et atelier lyrique sont gratuites pour les élèves inscrits au conservatoire et pratiquant un instrument.

Quotient familial

Une réduction liée au quotient familial sur le montant des sommes à payer par les familles est accordée selon les principes présentés ci-dessous :

Règle de calcul du Quotient Familial :

$$\frac{(\text{revenus annuels} - \text{impôts} / 12) \pm \text{pensions alimentaires} + \text{prestations sociales et familiales}}{\text{Nombre de parts}}$$

où 0,5 part pour le 1^{er} et 2^{ème} enfant, 1 part à partir du 3^{ème} enfant
1 adulte = 1 part

Ressources prises en compte :

- le dernier avis de notification des montants de prestations de la Caisse d'allocations familiales (si l'utilisateur n'est pas en possession de ce document, il fournira le numéro d'allocataire et le relevé de compte bancaire ou postal sur lequel figure le montant du virement CAF) ;
- dernier avis d'imposition ou de non imposition de toutes les personnes vivant au foyer ;
- le dernier relevé ASSEDIC (le cas échéant).

Tableau de correspondance entre le quotient et le revenu des familles avec leur participation :

	Tranches en €	% du plein tarif
A	Inférieur ou égal à 150	75%
B	> 150 et ≤ 265	80%
C	> 265 et ≤ 440	85%
D	> 440 et ≤ 675	90%
E	> 675 et ≤ 970	95%
F	Supérieur à 970	100 %

Un tarif dégressif est appliqué sur les cotisations trimestrielles aux familles ayant 2, 3 enfants inscrits et plus, et résidant dans le ressort territorial de l'agglomération :

- tarifs de la tranche D du quotient familial (-10%) pour deux enfants inscrits,

- tarifs de la tranche B du quotient familial (-20%) pour trois enfants inscrits et plus

Pièces à fournir au moment de l'inscription pour le calcul du quotient familial :

- le dernier avis d'imposition ou de non imposition de toutes les personnes vivant au foyer,
- le dernier avis de notification des montants de prestations de la Caisse d'allocations familiales (si vous n'êtes pas en possession de ce document, il faudra fournir le numéro d'allocataire et le relevé de compte bancaire ou postal sur lequel figure le montant du virement CAF).

En cas de changement de situation :

- les trois derniers bulletins de paie des personnes salariées vivant au foyer,
- le dernier relevé ASSEDIC (le cas échéant),
- la photocopie du jugement de divorce et autorisation des parents sur la garde de l'enfant mineur,
- le livret de famille.

DCC2019-030	TARIFICATION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE MONTGERON
--------------------	--

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 6 voix contre (Mme BRISTOT, M. CANAS (pouvoir de M. CARRERE), M. MICHEANGELI (pouvoir de M. RITTLING), M. JOSEPH

APPROUVE la tarification du conservatoire à rayonnement communal de Montgeron et l'ensemble des modalités d'inscription présentés ci-après.

DIT que cette tarification et l'ensemble de ces modalités entrent en vigueur à compter de l'année scolaire 2019-2020.

DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS

- Elèves résidant sur le territoire de la CAVYVS	20,00
- Elèves ne résidant pas sur le territoire de la CAVYVS	100,00

COTISATIONS TRIMESTRIELLES

Tarif 1	
Eveil musical (1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année)	59,00
Formation musicale (1 ^{er} , 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle)	
Danse (1 cours hebdomadaire)	

Tarif 2	
Formation musicale + Instrument (1 ^{er} cycle : 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année)	83,00
Danse (2 cours hebdomadaires)	

Tarif 3	
Formation musicale + instrument (1 ^{er} cycle : 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année)	90,00

Tarif 4	
Instrument seul (2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle)	92,00

Tarif 5	
Formation musicale + 2 instruments (1 ^{er} cycle)	109,50
Formation musicale + instrument + danse (1 ^{er} cycle)	
Formation musicale + instrument (2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle)	
1 atelier de musiques actuelles (cours individuel)	
1 cours d'instrument adulte (cours individuel)	

Tarif 6	
1 atelier de musiques actuelles (cours individuel)	138,50
Danse	

Tarif 7	
Formation musicale + 2 instruments (2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle)	163,00
Formation musicale + Instrument + Danse (2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle)	
2 Ateliers de Musiques Actuelles (cours individuel)	

Tarif 8	
Chorale adulte, orchestre seul	20,50
Atelier de Musiques Actuelles ou d'Art Dramatique (cours collectif)	
MAO	

Tarif 9	
Danse orientale :	
- Enfants et adolescents résidant sur le territoire de la CAVYVS	20,50
- Adultes résidant sur le territoire de la CAVYVS	41,50
- Enfants et adolescents résidant hors du territoire de la CAVYVS	
- Adultes résidant hors du territoire de la CAVYVS	54,00

Disposition particulières

Les tarifs appliqués pour les 2^{ème} et 3^{ème} élèves d'une même famille correspondent respectivement à 75 % et 61 % du tarif de référence.

Au sein d'une famille, l'élève payant la cotisation la plus élevée est considéré comme le premier élève, celui payant la cotisation la moins élevée le 3^{ème} élève.

Le tarif appliqué aux usagers résidant hors du territoire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres - Val de Seine correspond au tarif de référence majoré de 90 %.

Les classes d'Orchestre, Harmonie, Chorale et Musique de chambre sont gratuites pour les élèves inscrits au conservatoire.

Les membres des fanfares bénéficient de la gratuité des cours de formation musicale.

Les participations familiales sont à régler en début de trimestre.

Quotient familial

Une réduction liée au quotient familial sur le montant des sommes à payer par les familles est accordée selon les principes présentés ci-dessous :

Règle de calcul du Quotient Familial :

$$\frac{(\text{revenus annuels} - \text{impôts} / 12) \pm \text{pensions alimentaires} + \text{prestations sociales et familiales}}{\text{Nombre de parts}}$$

où 0,5 part pour le 1^{er} et 2^{ème} enfant, 1 part à partir du 3^{ème} enfant
1 adulte = 1 part

La participation financière de chaque famille après réduction liée au quotient familial est déterminée en multipliant le montant des sommes à payer résultant de l'inscription aux différentes activités et intégrant les différentes réductions non liées au quotient familial par le pourcentage correspondant au quotient familial de la famille.

Tranches en €		% du plein tarif
A	Inférieur ou égal à 150	75%
B	> 150 et ≤ 265	80%
C	> 265 et ≤ 440	85%
D	> 440 et ≤ 675	90%
E	> 675 et ≤ 970	95%
F	Supérieur à 970	100 %

Ressources prises en compte :

- le dernier avis de notification des montants de prestations de la Caisse d'allocations familiales (si vous n'êtes pas en possession de ce document, il faudra fournir le numéro d'allocataire et le relevé de compte bancaire ou postal sur lequel figure le montant du virement CAF)
- dernier avis d'imposition ou de non imposition de toutes les personnes vivant au foyer
- le dernier relevé ASSEDIC (le cas échéant).

Pièces à fournir au moment de l'inscription pour le calcul du quotient familial :

- le dernier avis d'imposition ou de non imposition de toutes les personnes vivant au foyer,
- le dernier avis de notification des montants de prestations de la Caisse d'allocations familiales (si vous n'êtes pas en possession de ce document, il faudra fournir le numéro d'allocataire et le relevé de compte bancaire ou postal sur lequel figure le montant du virement CAF).

En cas de changement de situation :

- les trois derniers bulletins de paie des personnes salariées vivant au foyer,
 - le dernier relevé ASSEDIC (le cas échéant),
- la photocopie du jugement de divorce et autorisation des parents sur la garde de l'enfant

DCC2019-031	TARIFICATION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE VIGNEUX-SUR-SEINE
--------------------	--

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 6 voix contre (Mme BRISTOT, M. CANAS (pouvoir de M. CARRERE), M. MICHEANGELI (pouvoir de M. RITTLING), M. JOSEPH

APPROUVE la tarification du conservatoire à rayonnement communal de Vigneux-sur-Seine et l'ensemble des modalités d'inscription présentés ci-après.

DIT que cette tarification et l'ensemble de ces modalités entrent en vigueur à compter de l'année scolaire 2019-2020.

DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS

- Elèves résidant sur le territoire de la CAVYVS	20,00
- Elèves ne résidant pas sur le territoire de la CAVYVS	100,00

COTISATIONS TRIMESTRIELLES

ACTIVITES	QF < 800 €			QF > 800€
	multiplié par	tarif mini.	tarif maxi.	

TARIF A					
Cycle d'éveil et ateliers de découverte instrumentale	5 % +	15,5 0	23,50	55,00	59,00

TARIF B					
Ateliers vocaux	5 % +	18,5 0	26,50	64,00	67,00
Théâtre et Danse					

TARIF C					
1 ^{er} Cycle d'instrument	6,5 % +	21,5 0	32,50	79,00	83,00
1 ^{er} Cycle de Chant lyrique					

TARIF D					
1 ^{er} Cycle de piano ou guitare	11 % +	21,5 0	37,50	109,50	112,50
2 ^{ème} & 3 ^{ème} Cycle de tous les instruments					
2 ^{ème} & 3 ^{ème} cycle de Chant lyrique					
Hors cursus					
Deux activités combinées entre A, B et C					

TARIF E					
Cycle adulte	11% +	22,5 0	39,50	11,50	117,50

TARIF F					
Deux activités D	16 % +	14,5 0	40,50	147,50	150,50
ou Une activité B + une activité D					
ou Une activité C + une activité D					
ou Une activité D + une activité E					

TARIF G					
Trois activités toutes combinaisons entre les activités A, B, C et D	16 % +	16,5 0	59,00	171,00	173,00
	au résultat sera ajouté				
	18,50				

TARIF H					
Pratique collective seule	20,50				
Formation musicale sans instrument					
Chorale, Ateliers Jazz Rock, Orchestre					
ou Ensemble de musique de Chambre en activité unique					

Dispositions particulières

Pour l'ensemble de ces tarifs, à l'exception du tarif de l'activité G, une réduction de 5 € par enfant sera accordée aux familles ayant au moins deux enfants participant à ces activités.

Frais d'inscription donnant droit à une activité ponctuelle (stage, week-end...) pour des personnes non-élèves du Conservatoire :

- 21 € pour les élèves résidant sur le territoire de la CAVYVS ;
- 103 € pour les élèves ne résidant pas sur le territoire de la CAVYVS.

Quotient familial

Une réduction liée au quotient familial sur le montant des sommes à payer par les familles est accordée selon les principes présentés ci-dessous :

Règle de calcul du Quotient Familial :

$$\frac{\text{revenus annuels selon déclaration impôts}}{\text{Nombre de personnes vivant au foyer}} \\ 1 \text{ personne (Adulte - Enfant)} = 1 \text{ part}$$

Pièces à fournir au moment de l'inscription pour le calcul du quotient familial :

- le dernier avis d'imposition ou de non imposition de toutes les personnes vivant au foyer,
- le dernier relevé ASSEDIC (le cas échéant).

En cas de changement de situation :

- les trois derniers bulletins de paie des personnes salariées vivant au foyer,
- le dernier relevé ASSEDIC (le cas échéant),
- la photocopie du jugement de divorce et autorisation des parents sur la garde de l'enfant mineur,
- le livret de famille.

DCC2019-032	TARIFICATION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT	DEPARTEMENTAL DU VAL D'YERRES
-------------	---	-------------------------------

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 6 voix contre (Mme BRISTOT, M. CANAS (pouvoir de M. CARRERE), M. MICHEANGELI (pouvoir de M. RITTLING), M. JOSEPH

APPROUVE la tarification du conservatoire à rayonnement départemental du Val d'Yerres et l'ensemble des modalités d'inscription présentés ci-après.

DIT que cette tarification et l'ensemble de ces modalités entrent en vigueur à compter de l'année scolaire 2019-2020.

		Montant annuel		
		CAVYVS	hors CAVYVS	hors Essonne
		2019-2020	2019-2020	2019-2020
		Droits d'inscription		
		55	100	100
Frais pédagogiques jusqu'à 27 ans inclus				
MUSIQUE	jardin	185	371	557
	éveil	185	371	557
	initiation collective	371	743	1 115
	cycle 1	512	1 024	1 536
	cycle 2	596	1 193	1 790
	cycle 3 et au-delà	746	933	933
	cursus loisir	596	1 193	1 790
	cycle 1 piano	552	1 104	1 657
	cycle 2 piano	643	1 286	1 930
	cycle 3 et au-delà piano	804	1 005	1 005
	cursus loisir piano	643	1 286	1 930
	pratique collective	141	141	141
	2e instrument	218	436	654
	ANS	éveil	185	371
initiation		206	412	618

	cycle 3 et au-delà	336	420	420
	cursus loisir	336	672	1 008
	discipline complémentaire	87	173	260
Frais pédagogiques 28 ans et plus				
MUSIQUE	cycle 3 et au-delà	746	933	933
	cursus loisir	746	1 492	2 239
	cycle 3 et au-delà piano	821	1 026	1 026
	cursus loisir piano	821	1 642	2 463
	atelier comptant 2 élèves	583	1 167	1 751
	atelier comptant 3 élèves	526	1 052	1 578
	pratique collective	141	141	141
	2 ^{ème} instrument	335	670	1 005
DANSE	cursus loisir	336	672	1 008

Droits d'inscription

Ils sont payables en une seule fois au moment de l'inscription et **ne sont pas remboursables, même si le dossier n'aboutit pas à une inscription définitive.**

Frais pédagogiques

Ils sont payables en 1, 2, 3 ou 7 fois. Le choix est à préciser au moment de l'inscription. Le paiement doit être parvenu à l'administration du conservatoire aux dates d'échéance suivantes :

paiement en 1 fois : 1^{er} novembre 2018

paiement en 2 fois : 1^{er} novembre 2018 et 1^{er} janvier 2019

paiement en 3 fois : 1^{er} novembre 2018, 1^{er} janvier et 1^{er} mars 2019

paiement en 7 fois (réservé uniquement aux usagers ayant choisi le prélèvement automatique) : 1^{er} novembre, 1^{er} décembre 2018, 1^{er} janvier, 1^{er} février, 1^{er} mars, 1^{er} avril et 1^{er} mai 2019

Toute année entamée est due dans son intégralité.

Frais de relance

Pour les usagers qui n'ont pas réglé leur facture à la date d'échéance, application de frais de relance selon les modalités suivantes :

2 semaines après la date d'échéance : envoi d'une première lettre de relance assortie de frais de 10,00 €

4 semaines après la date d'échéance : envoi d'une deuxième lettre de relance assortie de frais de 25,00 €

6 semaines après la date d'échéance : émission d'un titre de recettes auprès du Trésor public

Location d'instrument

Pour une année scolaire et selon disponibilité :

	CAVYVS	hors CAVYVS
--	---------------	--------------------

Tous instruments	173,00 €	276,00 €
------------------	----------	----------

Master classes

5 € pour les élèves extérieurs au Conservatoire à Rayonnement Départemental du Val d'Yerres qui assistent aux master-classes organisées par l'établissement.

Stages

	CAVYVS	hors CAVYVS
1h de stage	5,00 €	7,50 €

Abattements sociaux

Ils sont applicables aux habitants du Val d'Yerres Val de Seine uniquement jusqu'à 27 ans inclus.

Ils s'appliquent également aux stages.

Ils ne s'appliquent pas pour le 2^{ème} instrument et la location d'instrument.

20 % de réduction sur les frais pédagogiques pour les enfants de contribuables dont l'avis d'impôt sur les revenus 2016 indique un montant situé **entre 501,00 € et 1 000,00 €** et dont le revenu fiscal de référence est **inférieur ou égal à 35 000,00 €**.

25 % de réduction sur les frais pédagogiques pour les enfants de contribuables dont l'avis d'impôt sur les revenus 2016 indique un montant **inférieur ou égal à 500,00 €** et dont le revenu fiscal de référence est **inférieur ou égal à 35 000,00 €**.

30 % de réduction sur les frais pédagogiques pour les enfants de contribuables dont l'avis d'impôt sur les revenus 2016 indique un montant **égal à 0,00 €** et dont le revenu fiscal de référence est **inférieur ou égal à 35 000,00 €** ainsi que pour les étudiants boursiers (sur présentation d'une attestation de bourse) et les enfants handicapés ou de parents handicapés (sur présentation du justificatif du statut de personne handicapée).

Réductions familiales

Elles sont applicables aux habitants du Val d'Yerres Val de Seine uniquement pour les enfants rattachés fiscalement aux parents.

Elles s'appliquent également aux stages.

Elles ne s'appliquent pas pour le 2^{ème} instrument et la location d'instrument.

15 % de réduction sur les frais pédagogiques pour le 2^{ème} enfant inscrit d'une même famille.

20 % de réduction sur les frais pédagogiques pour le 3^{ème} enfant inscrit d'une même famille.

25 % de réduction sur les frais pédagogiques à partir du 4^{ème} enfant inscrit d'une même famille.

Est considéré comme le 1^{er} enfant inscrit d'une même famille, l'enfant le plus âgé.

Intégration en cours d'année

A partir du 1^{er} janvier, les frais pédagogiques correspondent à 2/3 du montant normalement applicable.

A partir du 1^{er} avril, les frais pédagogiques correspondent à 1/3 du montant normalement applicable.

DCC2019-033	DENOMINATION DE LA SALLE DE SPECTACLES D'EPINAY SOUS SENART
--------------------	--

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 1 voix s'abstenant : M. JOSEPH

DENOMME la salle de spectacles communautaire sise rue Rocheau à Epinay-Sous-Sénart :
Maison des Arts et de la Culture.

DCC2019-034 POSITIONNEMENT DE LA CAVYVS SUR LE PROJET DE CABLE URBAIN ENTRE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES ET CRETEIL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec une voix s'abstenant : M. SZYJKA

EMET un avis favorable sur la réalisation du projet précité, favorisant les déplacements entre Villeneuve Saint Georges et Créteil.

DEMANDE également une réflexion à l'autorité organisatrice des transports d'Ile-de-France sur la refonte des lignes de bus maillant le plateau crosnois et plus particulièrement la Zone Economique de la Plaine Haute et les gares de rabattement de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Affiché le **26 AVR. 2019**




François DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne